

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **14 mai 2019 à 20 h 00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
M. Réjean Sauvé
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 14 mai 2019 à 20h02.

143-05-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en :

- Retirant le point suivant : « Contrat pour le remplacement de la chaudière du centre communautaire »
- Ajoutant le point suivant : « Dépôt des plans préliminaires 33% de l'ingénieur dans le cadre de la construction d'une nouvelle salle mécanique au centre socioculturel »

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

144-05-19

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 avril 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 avril 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 avril 2019 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mme la Mairesse informe l'assemblée que Mme Diane Héroux, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe a présenté sa démission et est partie en retraite le 02 mai 2019. Mme la Mairesse remercie Mme Héroux pour son bon travail et son implication.

145-05-19

Nomination de M. Luke De Stéphano pour la réorganisation des archives et des missions administratives ponctuelles

ATTENDU la résolution numéro 116-04-19 du 09 avril 2019 donnant un mandat à la directrice générale de poursuivre les discussions avec la municipalité de Sainte-Marthe pour le partage des services d'un archiviste ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Diane Héroux, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe a présenté sa démission à la fin du mois d'avril et que son dernier jour de travail était le 02 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT la charge de travail du service administratif et considérant que la directrice générale sera en congés du 27 mai au 09 juin 2019 puis au Congrès de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QU'il y a de ce fait besoin de trouver une ressource administrative rapidement afin d'assurer la continuité du service administratif ;

CONSIDÉRANT QU'un recrutement sera fait dans les prochaines semaines afin de trouver une ressource permanente ;

CONSIDÉRANT QUE M. Luke De Stéphano est employé à la municipalité de Sainte-Marthe et accepte d'assurer la réorganisation des archives de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur ainsi que le renfort administratif le temps pour la municipalité de Très-Saint-Rédempteur de procéder à un recrutement ;

ATTENDU la résolution numéro 19-04-53 du 09 avril 2019 de la municipalité de Sainte-Marthe relative à un partenariat entre les municipalités de Sainte-Marthe et de Très-Saint-Rédempteur pour le partage de personnel ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QUE M. Luke De Stéphano se voie confier la mission de réorganisation et réaménagement des archives de la municipalité,

QUE M. Luke De Stéphano assume les fonctions de secrétaire-trésorier adjoint lorsque nécessaire et le temps qu'un recrutement soit organisé,

QUE M. Luke De Stéphano commence ses missions dès le 1^{er} mai 2019,

QUE M. Luke De Stéphano soit ajouté comme assuré additionnel au contrat d'assurance de la municipalité le temps de son mandat,

QUE M. Luke De Stéphano reste un employé de la municipalité de Sainte-Marthe à part entière et que la municipalité de Sainte-Marthe facture à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur les heures de présence à Très-Saint-Rédempteur sur le même taux horaire, incluant les coûts des divers bénéfices marginaux.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 239-2019 modifiant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 169 (RMH 110-2019)

Avis de motion est donné par Julie Lemieux, Mairesse, qu'à une prochaine séance ordinaire du Conseil, il sera adopté le règlement numéro 239-2019 modifiant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 169 (RMH 110-2019).

Le projet du règlement 239-2019 sur les systèmes d'alarme est présenté et déposé par Julie Lemieux, Mairesse.

146-05-19

Adoption du projet de règlement numéro 239-2019 modifiant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 169 (RMH 110-2019)

ATTENDU QUE le conseil municipal désire remplacer la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur son territoire ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 14 mai 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QUE le projet de règlement numéro 239-2019 modifiant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 169 (RMH 110-2019) soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 230-2019 modifiant le règlement sur les nuisances numéro 174-2 (RMH 450-2019)

Avis de motion est donné par Julie Lemieux, Mairesse, qu'à une prochaine séance ordinaire du Conseil, il sera adopté le règlement numéro 230-2019 modifiant le règlement sur les nuisances numéro 174-2 (RMH 450-2019).

Le projet du règlement 230-2019 sur les nuisances est présenté et déposé par Julie Lemieux, Mairesse.

147-05-19

Adoption du projet de règlement numéro 230-2019 modifiant le règlement sur les nuisances numéro 174-2 (RMH 450-2019)

ATTENDU QUE le conseil municipal désire remplacer la réglementation concernant les nuisances ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 14 mai 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QUE le projet de règlement numéro 230-2019 modifiant le règlement sur les nuisances numéro 174-2 (RMH 450-2019) soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

148-05-19

Procédure pour le traitement des plaintes dans le cadre d'un processus d'appel d'offres public

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci après : le « CM ») une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la

réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées ;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

D'ADOPTER la procédure relative au traitement des plaintes dans le cadre d'un processus d'appel d'offres public.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

M. Réjean Sauvé dénonce le fait que les deux points suivants concernent son employeur, et quitte son siège de conseiller à 20h09.

149-05-19

Changement du service de téléphonie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un contrat avec l'entreprise Bell pour le service de téléphonie du bureau municipal et du centre socioculturel ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité paie chaque mois un service d'appels interurbains auprès de Distributel ;

CONSIDÉRANT QUE la facture totale de téléphonie s'élève à plus de 300 \$ chaque mois ;

CONSIDÉRANT QUE la Coop-CSUR, coopérative multiservices implantée à Sainte-Marthe propose un service de téléphonie IP ;

CONSIDÉRANT la soumission adressée par la Coop-CSUR en date du 08 mai 2019 et qui propose un service de téléphonie complet pour le bureau municipal et le centre socioculturel pour un montant de 105,90 \$ par mois, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE les téléphones utilisés au bureau municipal et au centre socioculturel sont anciens et ne sont pas compatibles avec la téléphonie IP ;

CONSIDÉRANT la soumission de la Coop-CSUR en date du 08 mai 2019 et qui propose l'installation du nouveau service de téléphonie, le changement de tous les téléphones, le temps d'intervention du technicien pour un montant de 1867,92 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT les économies qui seraient réalisées sur la facture mensuelle de téléphonie et considérant le fait que les frais de l'installation du nouveau service de téléphonie seraient de ce fait rentabilisés en quelques mois ;

IL EST RÉSOLU,

DE RÉSILIER les contrats de téléphonie signés avec Bell pour le bureau municipal et le centre socioculturel,

DE SOUSCRIRE au service de téléphonie IP proposé par la Coop-CSUR,

D'AUTORISER les travaux nécessaires pour l'installation du service de téléphonie par la Coop-CSUR suivant la soumission reçue.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		RETIRÉ
Conseillère siège #4	Aline Nault		X

Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

M. Réjean Sauvé n'a pas repris son siège.

150-05-19

Adhésion à la Coop-CSUR

ATTENDU la Coop-CSUR, coopérative multiservices implantée à Sainte-Marthe ;

ATTENDU QUE la Coop-CSUR propose notamment des services de télécommunications et de soutien informatique ;

ATTENDU QU'il est obligatoire de devenir membre de la Coop-CSUR pour pouvoir bénéficier des services de télécommunications et que les tarifs de soutien informatique sont plus avantageux pour les membres ;

ATTENDU QUE la Municipalité envisage de faire appel aux services de la Coop-CSUR dans le futur ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur devienne membre de la Coop-CSUR,

D'AUTORISER le paiement de la part sociale, soit 10\$ (non taxable), étant entendu que ce montant est payable une seule fois.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	RETIRÉ	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

M. Réjean Sauvé reprend son siège de conseiller à 20h12.

151-05-19

Défraiement de Mme Louise Sisle-Héroux pour la journée du 29 mai 2019

CONSIDÉRANT QUE Mme Louise Sisle-Héroux est l'ancienne Directrice générale de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sisle-Héroux a reçu une citation à comparaître à titre de témoin dans l'affaire qui oppose *Construction Encore Ltée* et la *Municipalité de Très-Saint-Rédempteur* ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sisle-Héroux est convoquée le 29 mai 2019 à 10h00 à Montréal pour témoigner dans le cadre de cette affaire ;

CONSIDÉRANT la demande faite par Mme Sisle-Héroux le 08 mai 2019 par courriel adressé à la Directrice générale afin d'obtenir un défraiement pour le déplacement, le dîner et la rémunération qu'elle aurait du percevoir pour cette journée ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

DE DÉFRAYER Mme Louise Sisle-Héroux de la manière suivante :

- 0.53 \$ du kilomètre pour le déplacement entre son domicile et le lieu de convocation, aller-retour,
- 20,00 \$ pour les frais du dîner, sur justificatif,
- l'équivalent des heures de travail manquées, au taux horaire habituel de son salaire, dans la limite de 7h rémunérées, sur justificatif.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	

Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

152-05-19

Renouvellement du mandat avec Municonseils avocats (2019-2020)

IL EST RÉSOLU,

DE RENOUELER le mandat de service de consultations juridiques avec la firme Municonseils avocats, pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, pour un montant de 500 \$, taxes et déboursés en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

153-05-19

Compétences accordées au directeur général (ou à la directrice générale) en cas d'indisponibilité de l'inspecteur municipal

IL EST RÉSOLU,

QUE le directeur général ou la directrice générale de la municipalité soit nommé(e) comme fonctionnaire désigné(e) afin qu'il(elle) puisse exercer les pouvoirs et agir à titre de personne désignée nommée par règlement aux fins de l'émission de permis :

- en cas d'urgence, et
- si absence ou indisponibilité de l'inspecteur municipal.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

154-05-19

Autorisation à la directrice générale de suivre la formation de l'ADMQ « Budget municipal : de la planification aux contrôles budgétaires »

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale Fanny Grosz à suivre la formation en ligne de l'ADMQ « Budget municipal : de la planification aux contrôles budgétaires »,

D'AUTORISER le paiement des frais afférents, soit 379 \$, taxes en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

Octroi du contrat pour le remplacement de la chaudière du centre communautaire

Sujet retiré.

155-05-19

Emplacement du futur jardin communautaire

ATTENDU la résolution numéro 121-04-19 du 09 avril 2019 relative à l'établissement d'un jardin communautaire à Très-Saint-Rédempteur par l'OBNL *Très-Saint-Rédempteur en action* ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution prévoit que le jardin communautaire soit installé en arrière du Presbytère ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL *Très-Saint-Rédempteur en action* demande à ce que le jardin soit plutôt implanté dans le parc du centre communautaire ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER l'établissement d'un jardin communautaire dans le parc du centre communautaire, à l'emplacement qui sera défini conjointement avec la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

156-05-19

Promotion commune des activités de loisirs et culturelles offertes dans les municipalités engagées de Soulanges – année 2019

CONSIDÉRANT QUE les loisirs et les sports sont reconnus comme de véritables écoles de vie et des véhicules de valeurs positives et que leur contribution à l'éducation, au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration des communautés culturelles est grandement démontrée ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, les municipalités disposent de la légitimité et du pouvoir d'agir en matière de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs ;

CONSIDÉRANT QUE 8 municipalités dans Soulanges ont peu ou pas de ressource en loisirs et culture ;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune des activités de loisirs et culturelles offertes permettrait à l'ensemble des citoyens vivant dans les municipalités engagées de connaître et d'avoir accès à une plus grande variété d'activités disponibles ;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune permettrait également d'offrir des activités pour les différents groupes d'âge, d'offrir des horaires variables, de combler les places dans les activités offertes ;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune permettrait d'avoir une complémentarité dans les événements offerts afin d'éviter les conflits d'horaire et ainsi maximiser la participation des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune permettrait de promouvoir les infrastructures régionales libres ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

DE FAIRE une demande au Fonds de développement des communautés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la mise en place d'une promotion commune des activités de loisirs et culturelles offertes dans les municipalités engagées.

IL EST ATTENDU QUE :

- la Municipalité s'engage pour l'année 2019 ;
- la Municipalité accepte la prise en charge financière de 30% du montant (montant proratisé en fonction du nombre de portes des municipalités engagées), afin de

permettre la production, l'impression et l'envoi au domicile de ses citoyens du cahier de loisirs et culture ;

- la promotion commune se fera via un cahier de loisirs qui sera envoyé par la poste, trois fois par année, en plus de la promotion web et Facebook ;
- Mme Sophie Cousineau de la Municipalité de Rivière-Beaudette soit nommée en tant que chargée du projet et puisse à cette fin signer les documents nécessaires.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Fanny Grosz, directrice générale, est déposée au conseil.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mai 2019.

157-05-19

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C1900082 à C1900122	89 206,17 \$
Paiement AccèsD L1900042 à L1900063	18 661,58 \$
Chèques de salaires nos D1900054 à D1900081	19 075,91 \$

GRAND TOTAL

126 943,66 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

158-05-19

Renouvellement du mandat avec la firme Goudreau Poirier pour 2019

IL EST RÉSOLU,

DE RECONDUIRE le mandat de vérification comptable avec la firme Goudreau Poirier, comptable agréés, pour l'année 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	

Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

159-05-19

Autorisation de paiement du deuxième versement des quotes-parts à la MRC

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 2019-000100 au montant de 27 262,00 \$ à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et correspondant au deuxième versement des quotes-parts.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

160-05-19

Autorisation de paiement d'une facture de PC-TECK

ATTENDU la résolution numéro 80-03-19 du 12 mars 2019 autorisant l'achat de nouveaux ordinateurs pour le bureau municipal ;

ATTENDU la résolution numéro 115-04-19 du 09 avril 2019 octroyant le contrat à PC-TECK ;

ATTENDU QUE la livraison et l'installation du nouveau matériel informatique se sont faites le 1^{er} mai 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 99127 d'un montant de 4105,45 \$, taxes en sus, à l'entreprise PC-TECK.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

161-05-19

Autorisation de paiement d'une facture de ACXCOM

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro A202261 d'un montant de 246,40 \$, taxes en sus, à ACXCOM pour 3.08 heures de support web au mois d'avril 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

162-05-19

Approbation d'une entente avec M. Tanguay et Mme Duchesneau

ATTENDU la résolution numéro 134-04-19 du 09 avril 2019 relative à la cession d'une partie du lot 2 775 329 ;

ATTENDU la résolution numéro 135-04-19 du 09 avril 2019 autorisant la directrice générale à rédiger un projet d'entente avec M. Tanguay et Mme Duchesneau ;

ATTENDU QUE ce projet d'entente prévoit les modalités de la future servitude de passage qui sera établie pour le Sentier de l'Escapade ainsi que les conditions de la future cession d'une partie du lot 2 775 329 ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER le projet d'entente tel que proposé,

D'AUTORISER la Mairesse Julie Lemieux et la Directrice générale Fanny Grosz à signer ladite entente et tous les documents afférents à ce dossier.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

163-05-19

Octroi du contrat pour le fauchage des abords des routes et des sentiers

ATTENDU la résolution numéro 100-03-19 du 12 mars 2019 relative à l'appel d'offres sur invitations pour les travaux de fauchage des abords des rues et des sentiers ;

CONSIDÉRANT QUE deux entrepreneurs ont été invités à soumissionner ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et qu'elle est conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est le suivant :

- Les entreprises Agropius : 5800 \$, taxes en sus, pour l'année 2019

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à « Les entreprises Agropius » pour le fauchage des routes et des sentiers en 2019, pour un montant de 5800 \$, taxes en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

164-05-19

Octroi du contrat pour la coupe de gazon 2019

ATTENDU la résolution numéro 101-03-19 du 12 mars 2019 relative à l'appel d'offres sur invitations pour la coupe de gazon 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE trois entrepreneurs ont été invités à soumissionner ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et qu'elle est conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est le suivant :

- Entretien Greenland : 824,00 \$ par tonte (taxes en sus)

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise « Entretien Greenland » pour un montant de 824,00 \$ par tonte (taxes en sus) pour l'entretien, la coupe de gazon et de bordures des parcs et espaces verts pour l'année 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

165-05-19

Octroi du contrat pour le nivelage des rues

ATTENDU la résolution numéro 133-04-19 du 09 avril 2019 autorisant la demande d'une soumission à l'entreprise Dupras ;

ATTENDU la réception d'une soumission de l'entreprise Dupras en date du 18 avril 2019 proposant les prix suivants :

- 822,50 \$ (taxes en sus) pour le transport d'équipement et le temps de travail
- 320,80 \$ (taxes en sus) pour un voyage de pierres pour la rue des Frênes ;

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER la soumission reçue et de demander à l'entreprise Dupras de procéder au nivelage des rues.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

166-05-19

Approbation de 11 nouveaux modèles de maisons pour le projet « Le Sommet »

M. Réjean Sauvé, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), précise que certains modèles de maisons ont été rejetés par le CCU, mais que les 11 modèles ici présentés sont bien ceux qui ont été approuvés par le CCU.

ATTENDU QUE le projet « Le Sommet » se trouve dans la zone RC-7 et est par conséquent soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les plans des modèles déposés sont conformes au règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les 11 nouveaux modèles de maison se confondent bien avec leur environnement et offrent une belle diversité de modèles contemporains ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande au Conseil d'accepter les 11 modèles de maison additionnels proposés dans ses séances du 20 novembre 2018 et 02 avril 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER l'ajout des 11 modèles de maison proposés pour le projet « Le Sommet », à condition de respecter les normes établies par la résolution 39-04-13.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

167-05-19

Excédent de vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Fosse Septique Sanibert a procédé à la vidange des boues des fosses septiques sur les années 2017 et 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture émise par Fosse Septique Sanibert pour l'année 2018 fait apparaître que sept propriétés auraient été concernées par une vidange supérieure à 1050 gallons pour un surcoût total de 135 \$;

CONSIDÉRANT QUE le l'article 18 du règlement numéro 221-2016 relatif à la vidange collective des installations septiques prévoit que « *Toute vidange résidentielle ou non résidentielle dont le volume excède 4.8 m³ (1 050 gallons impériaux) est assujettie à une tarification supplémentaire en fonction de la capacité effective inscrite sur les fiches techniques des fournisseurs de fosses dont le volume est supérieur à 4.8 m³ (1 050 gallons impériaux) et elle sera facturée conformément à la réglementation en vigueur.* »

CONSIDÉRANT QU'il faudrait facturer l'excédent aux propriétaires concernés ;

CONSIDÉRANT QU'il semble y avoir une incompatibilité entre les données fournies par Fosse Septique Sanibert et les données détenues par la Municipalité pour lesdites propriétés ;

CONSIDÉRANT QU'il semble y avoir des erreurs au niveau des adresses fournies par Fosse Septique Sanibert pour cet excédent ;

CONSIDÉRANT QU'au moment de la vidange des fosses il n'y avait pas d'inspecteur municipal et que ce dossier n'a pas pu être suivi correctement ;

CONSIDÉRANT QU'il semble difficile aujourd'hui de retrouver quelles étaient les propriétés concernées par un excédent de vidange des boues en 2018 ;

IL EST RÉSOLU,

DE NE PAS FACTURER l'excédent de vidange des boues des fosses septiques aux propriétés déclarées par Fosse Septique Sanibert pour l'année 2018 ;

QUE la Municipalité absorbe le montant concerné, soit 135 \$.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

168-05-19

Demande de changement de la vitesse sur la route 325 (entre le Chemin de la Montagne et la Montée du Bois-Franc)

ATTENDU la résolution numéro 120-10-12 du 09 octobre 2012 adressée au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour demander que la limite de vitesse entre le Chemin de la Montagne et la Montée du Bois-Franc soit fixée à 70 km/h et considérant toutes les résolutions antérieures adressées au MTQ dans le même cadre ;

ATTENDU le courrier du MTQ du 09 janvier 2013 refusant d'accéder à la demande de la Municipalité et maintenant la vitesse à 90 km/h ;

ATTENDU la lettre envoyée par le Comité de sécurité routière de Très-Saint-Rédempteur au MTQ le 12 juin 2013 exprimant le désaccord de ses membres quant à l'analyse et la décision du MTQ ;

ATTENDU la lettre de réponse du MTQ du 30 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE la vitesse sur la route 325 entre le Chemin de la Montagne et la Montée du Bois-Franc a été abaissée à 80 km/h suite à la proposition écrite du MTQ du 07 janvier 2014 et la résolution 10-01-14 du 14 janvier 2014 acceptant cette proposition ;

ATTENDU la résolution 59-03-17 du 14 mars 2017 demandant au MTQ l'installation d'arrêts obligatoires à l'angle de la route 325 et de la Montée du Bois-Franc ;

ATTENDU la réponse négative du MTQ en date du 26 janvier 2018, la contestation de la Municipalité en date du 15 février 2018 et la deuxième réponse négative du MTQ en date du 06 mars 2018 ;

ATTENDU la rencontre du 1^{er} avril 2019 entre Julie Lemieux, Mairesse, Natacha Gauthier, Inspectrice municipale, Claude Lévesque, Agent de liaison avec les partenaires (MTQ) et Judith Boyer, Coordinatrice (MTQ) lors de laquelle les discussions ont été relancées ;

ATTENDU la demande du MTQ de leur transmettre une nouvelle résolution afin de procéder à une nouvelle analyse dans le cadre de cette affaire ;

CONSIDÉRANT la vitesse des véhicules sur la route 325 ;

CONSIDÉRANT la mauvaise visibilité à l'angle de la route 325 et de la Montée du Bois-Franc en raison des dénivelés de la route 325 ;

CONSIDÉRANT que la route 325 est un axe utilisé par les citoyens ontariens, les citoyens de Très-Saint-Rédempteur, les citoyens de Rigaud et est également empruntée par les camions et les cyclistes ;

CONSIDÉRANT les nouveaux développements de la Promenade du Cerf et du Sommet directement reliés à la route 325 ;

CONSIDÉRANT le nombre de résidences situées le long de la route 325 et les différentes rues qui y sont reliées ;

CONSIDÉRANT QUE la route se prolonge jusqu'à Rigaud et que la vitesse y est de 70 km/h ;

CONSIDÉRANT QU'il en va de la sécurité des usagers de la route 325 ;

IL EST RÉSOLU,

D'ADRESSER une nouvelle demande au Ministère des Transports du Québec afin que la limite de vitesse sur la route 325, entre le Chemin de la Montagne et la Montée du Bois-Franc, soit fixée à 70 km/h.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SUJETS ADDITIONNELS

Dépôt des plans préliminaires 33% de l'ingénieur dans le cadre de la construction d'une nouvelle salle mécanique au centre socioculturel

Les plans préliminaires 33% établis par l'entreprise Enerzam pour la construction d'une nouvelle salle mécanique pour le centre socioculturel sont déposés au conseil.

CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la correspondance reçue.

POINTS D'INFORMATION

Madame la Mairesse informe l'assemblée que :

- Le 2^{ème} versement de taxes devra être fait pour le 13 juin
- Une consultation publique aura lieu le 21 mai dans le cadre des travaux prévus cette année au centre socioculturel
- Un café rencontre aura lieu le 09 juin en présence de Mme la Députée Anne Minh-Thu Quach
- Le balayage des rues commencera le 21 mai

- La réparation des nids-de-poule se fera début juin
- La vidange des boues des fosses septiques se fera en juin pour le secteur des Domaines, et un avis sera envoyé par Sanivac aux citoyens

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse ouvre la période de questions à 20h28 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

169-05-19

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h51.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

La séance est levée à 20h51.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière